



DOSSIER DE BON RESSOURCEMENT ETUDIANT ANNEE 2022

DISPOSITIF RÉGIONAL D'AIDE AU VOYAGE ALLER/RETOUR POUR LES ETUDIANTS POURSUIVANT LEURS ETUDES EN METROPOLE ET A L'ETRANGER POUR DES VOLS AU DÉPART DE LA METROPOLE VERS LA REUNION

**CADRE RÉSERVÉ A
L'ADMINISTRATION**

NUMÉRO DOSSIER :

☐ Mesure : Bon Ressourcement Etudiant

☐ Dérogation

1. IDENTITÉ

LIEU DE DÉPÔT DE DOSSIER À COCHER :(Antennes de Région)

☐ NORD (Pyramide) ☐ SAINT-PAUL ☐ EST ☐ SAINT PHILIPPE ☐ LE PORT ☐ LE TAMPON ☐ SAINT-JOSEPH ☐ CPOI SUD ☐ LES AVIRONS

Nom :Prénom(s) :

Né(e) le :à

Nom de naissance :

Si enfant mineur ou adulte sous tutelle/curatelle, préciser l'identité du représentant légal:

Nom :Prénom(s) :

Date de naissance :

2. INFORMATIONS PERSONNELLES

Adresse complète :

Code postal :Ville :

Numéro de téléphone portable :Numéro de téléphone fixe :

Adresse de messagerie :@.....

Numéro de carte nationale d'identité :

ou de Passeport :

3. SITUATION (POUR LES ADULTES)

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT A CERTIFIER ET A SIGNER CI DESSOUS

Situation de famille du voyageur : ☐ Marié ☐ Célibataire ☐ Divorcé ☐ Veuf ☐ Pacsé ☐ Enfant mineur

Nombre d'enfant(s) à charge : **Activité :** ☐ Étudiant ☐ Apprenti ☐ Lycéen **Motif :** ☐ Ressourcement ☐ Stage

Si Étudiant : ☐ Boursier du CROUS ☐ Boursier de la Région ☐ Bénéficiaire de l'Allocation de Mobilité Spécifique ☐ Boursier du Département

Revenu fiscal de référence 2020 :€

Je m'engage à fournir la même pièce d'identité dans ce dossier que lors de l'achat du billet d'avion.

Je m'engage également à transmettre le(s) document(s) complémentaire(s) demandé(s) dans le cadre d'une d'une dérogation.

Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués dans les rubriques ci-dessus concernant mon identité, mes coordonnées et ma situation personnelle.

J'accepte de recevoir de la Région Réunion des SMS et des mails d'enquêtes et d'information sur le dispositif de la Continuité Territoriale.

☐ OUI

☐ NON

**Date et signature obligatoires
du demandeur
(ou du chef de foyer fiscal)**

«Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de l'aide à la continuité territoriale mise en place par la Région Réunion ainsi qu'à des fins statistiques. Les destinataires des données sont la Région Réunion et les partenaires du dispositif "continuité territoriale". Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Région Réunion Hotel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René



**ATTESTATION DE NON SOLLICITATION D'UN AUTRE
DISPOSITIF D'AIDE AU VOYAGE
(LADOM, MAIRIE ET AUTRE ADMINISTRATION)**

Je soussigné(e).....

Nom(s), Prénom(s)

demeurant.....

Adresse complète

garant de (si le demandeur est mineur ou adulte sous tutelle/curatelle).....

Atteste sur l'honneur :

- de l'exactitude des renseignements fournis pour la présente demande ;
- que le demandeur est rattaché au foyer fiscal de l'avis d'imposition ou de non imposition ci-joint ou s'il dispose de son propre avis fiscal que son parent ait son foyer fiscal à la Réunion;
- n'avoir bénéficié ou sollicité aucune « aide au transport aérien » auprès d'un autre organisme public pour le même vol ;

et

M'engage

- à utiliser le bon pour l'achat d'un billet dont la destination finale est la Réunion ;
- à me soumettre à tout contrôle effectué par la Région Réunion ;
- si la demande est acceptée, je m'engage à ne faire aucun duplicata du bon ;
- à solliciter mon mandataire dûment désigné à se présenter à l'agence ou à la compagnie, à dater et signer le bon et à le remettre à l'agence ou la compagnie aérienne le jour même de la réception du billet et du paiement de la facture correspondante ;
- à rembourser à la Région Réunion les sommes indûment perçues en cas d'inéligibilité suite à un contrôle à posteriori ;
- à rembourser à la Région Réunion dans un délai maximum d'un mois le montant de l'aide régionale en cas de constat de cumul (sur un même vol ou sur la même année civile) avec l'aide de continuité territoriale de LADOM ou en cas d'utilisation du bon pour un trajet aller.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide au Ressourcement Etudiant attribuée par la Région Réunion,

Fait à, le

Signature obligatoire

CONDITIONS RELATIVES AU DISPOSITIF RÉGIONAL DE BON RESSOURCEMENT ETUDIANT

Vu la délibération de la Commission Permanente de la Région ci-jointe relative au dispositif régional de **BON RESSOURCEMENT ETUDIANT**

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DES DEMANDES

1. Un dossier COMPLET comprenant :

1. **Pour le voyageur, la Carte Nationale d'Identité européenne ou Passeport d'un pays de l'Union Européenne** en cours de validité du voyageur.

NB : La même pièce d'identité sera demandée lors de l'achat du billet d'avion.

2. **Pour le chef du foyer fiscal, la Carte Nationale d'Identité ou Passeport** en cours de validité du chef de foyer fiscal.

NB : Le titre de séjour (en plus de la carte nationale d'identité ou du passeport) sera demandé pour les étrangers.

3. **Avis d'imposition/non-imposition primitif 2021 sur les revenus 2020 en intégralité sur lequel est rattaché le voyageur.**

NB : Les duplicata, rectificatif, restitution, correctif, dégrèvements ne seront acceptés que sous réserve de vérification par la Région Réunion auprès des services des impôts. Dans le cas où l'avis d'imposition comporte un cas particulier, un document justificatif couvrant la période d'imposition 2019 sera demandé. Les déclarations effectuées par les contribuables ne peuvent pas servir de preuve.



ATTENTION : Dans le cas où vous bénéficiez de part(s) supplémentaire(s) sur votre avis d'imposition, un document justifiant le cas particulier couvrant l'année 2020 vous sera demandé. Pour les mesures dérogatoires : voir fiches complémentaires d'informations

4. **Livret(s) de famille** en totalité faisant apparaître les enfants rattachés ou copies intégrales d'extrait de naissance.

Le jugement d'adoption ou le jugement de tutelle/curatelle sera demandé dans certains cas.

La déclaration de revenus 2019 sera demandée dans certains cas pour vérifier la cohérence des informations sur l'avis d'imposition.

5. Attestation de PACS (si vous êtes PACSÉ).

6. L'Etudiant dont les parents sont divorcés (situation officialisée par un jugement) ou rattaché à deux foyers fiscaux différents disposera du choix de faire valoir les revenus du foyer fiscal de son choix.

7. Justificatif de domicile de La Réunion de moins de 6 mois faisant apparaître le nom et le prénom du voyageur (ou des parents).

> facture EDF, eau, téléphone fixe ou portable, quittance de loyer, contrat de bail de moins d'un mois, assurance habitation, ou à défaut un certificat de résidence établi par la mairie de la commune de résidence.

NB : Les lettres de rappel, relances, factures de résiliation, mise en demeure, clôture de compte ne sont pas recevables.

En cas de situation d'hébergement :

> joindre également une attestation sur l'honneur de l'hébergeur (imprimé joint en page 7) et une copie de sa pièce d'identité en cours de validité en plus du justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom de l'hébergeur.

NB : L'acte de mariage ou le certificat de PACS sera demandé dans certains cas.

8. Attestation de non sollicitation d'un autre dispositif d'aide au voyage (Imprimé joint en page 2).

9. Procuration renseignée (imprimé joint en page 9).

10. Justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement de la Métropole, d'Europe, du Québec ou d'un autre pays d'accueil.

11. Justificatif d'assiduité (Relevé de notes ou Attestation de présence ou Bilan intermédiaire ou Attestation de passage en année supérieure ou tout autre document jugé recevable par le service de la mobilité).

12. Justificatif de l'obtention du Baccalauréat ou de réalisation des études secondaires à la Réunion à minima en classes 1ère et Terminale ou des études en classe de 3ème à la Réunion pour les lycéens en mobilité.

13. Pour les apprentis (alternants apprentis), la copie de leur contrat d'apprentissage mentionnant le statut de l'apprenant, la durée de la formation et du contrat.

2. Conditions de dépôt du dossier :

- ◆ Le dossier complet, devra être déposé à l'Hôtel de la Région ou dans une de ses antennes.
- ◆ Le mandataire doit **IMPÉRATIVEMENT** se rendre à l'hôtel de la Région Réunion ou dans une de ses antennes avec son dossier complet.
- ◆ Le bon sera remis en main propre au mandataire en cas d'éligibilité.
- ◆ Les pièces du dossier peuvent être à titre exceptionnel transmises en format scanné au mandataire. Les copies papier peuvent être exceptionnellement transmises en format scanné par mail au mandataire.
- ◆ Les copies papier des originaux à fournir doivent être lisibles, complètes et au format A4 .

ATTENTION : LES DOSSIERS INCOMPLETS OU TRANSMIS PAR VOIE POSTALE SERONT REJETÉS SANS POSSIBILITÉ DE RÉGULARISATION ET SANS POSSIBILITÉ DE FORMULER UNE NOUVELLE DEMANDE.

AFIN DE RESPECTER LES RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET RESPECTER LES GESTES BARRIERES POUR LA SECURITE DE TOUS, L'ACCUEIL DES USAGERS SE FERA UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS PRIS AU PREALABLE PAR TELEPHONE DONT LE NUMERO EST PRECISE SUR LE SITE INTERNET DE LA REGION.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU DISPOSITIF REGIONAL DE BON RESSOURCEMENT ETUDIANT

1. CONDITIONS RELATIVES À LA SITUATION DU DEMANDEUR

- ◆ L'aide est attribuée si vous avez le statut d'étudiant, de lycéen ou d'apprenti(alternant apprenti).
- ◆ L'aide est attribuée si vous avez votre résidence permanente (résidence principale) à La Réunion.
- ◆ L'aide est attribuée si votre avis d'imposition est domicilié à La Réunion (avis d'imposition **2021** sur les revenus 2020 – domiciliation fiscale et centre des finances à La Réunion).
- ◆ L'aide est attribuée lorsque vous ne pouvez pas justifier de votre lien fiscal avec la Réunion si votre parent a un foyer fiscal à la réunion (avis d'imposition **2021** sur les revenus 2020 – domiciliation fiscale et centre des finances à La Réunion).
- ◆ L'aide est attribuée en fonction du montant des revenus figurant sur l'avis d'imposition **2021** (revenus 2020) du chef de foyer fiscal ou sur celui du demandeur.
- ◆ Les enfants rattachés à l'avis d'imposition et présents sur le livret de famille sont éligibles au dispositif.

2. CONDITIONS RELATIVES AU VOYAGE FAISANT L'OBJET DE L'AIDE INDIVIDUELLE ALLOUÉE AU TITRE DE CE DISPOSITIF:

◆ L'aide n'est attribuée que pour **UN SEUL** voyage **ALLER/RETOUR**, au départ , soit d'une ville de France Métropolitaine, soit d'un pays étranger, à destination de La Réunion par vol direct (y compris le trajet Métropole/Réunion), et **FAISANT L'OBJET D'UN SEUL BILLET**. Le détail du billet doit apparaître sur une seule et même facture. Le billet peut être modifiable dans la limite calendaire du 31 décembre 2022.

◆ **Le titre de transport doit être payé par le mandataire pour le compte du voyageur ou par le voyageur.**

◆ Le voyageur doit s'engager à respecter les règles de déplacements et sanitaires en vigueur(Attestations de déplacement, test de Covid 19 avant le voyage, observation d'une septaine et d'un test de contrôle recommandé après la septaine etc.)

◆ Le voyage doit être effectué en classe économique sauf dans les cas ci-dessous (les passagers peuvent bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure) :

1. Personne porteuse de handicap et son accompagnateur

2. Femme enceinte

- ◆ Toutes les réductions liées à des billets "Prime", "Gratuité Partielle", miles, points de fidélité euros, sont exclues de l'application de l'aide à la continuité territoriale. (entre autres, les)

L'AIDE INDIVIDUELLE ALLOUÉE AU TITRE DU DISPOSITIF DE BON RESSOURCEMENT ETUDIANT

En ce qui concerne le montant de l'aide.

- ◆ Si le montant des revenus du demandeur ou du foyer fiscal à La Réunion est **inférieur ou égal à 65 000€** (selon le Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition **2021** sur les revenus **2020**), le Bon attribué est d'une valeur de **800€ maximum**.
- ◆ Si le montant des revenus du demandeur ou du foyer fiscal à La Réunion est **supérieur à 65 000€ et inférieur ou égal à 105 000€**, (selon le Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition **2021** sur les revenus **2020**), le Bon attribué est d'une valeur **de 400€ maximum**.
- ◆ Le montant de l'aide **ne peut en aucun cas dépasser le prix du billet d'avion T.T.C. payé par le Mandataire ou le voyageur**. Sur un même vol, l'aide est cumulable avec les chèques vacances et autres aides de comité d'entreprise

En ce qui concerne le bénéficiaire de l'aide.

- ◆ L'aide est attribuée à titre individuel aux personnes éligibles.

◆ Rappel du principe de non cumul de l'aide.

=> sur un même vol : l'aide n'est pas cumulable avec le Passeport Mobilité Études pris en charge à 50 % et 100%, le Passeport Mobilité Formation Professionnelle, les congés bonifiés, les aides de l'ORESSSE ou toute autre aide publique au transport aérien.

=> sur le même vol et dans la même année : l'aide n'est pas cumulable avec le bon de continuité de l'État délivré par LADOM.

CONTRÔLES

- ◆ Des contrôles a posteriori des dossiers seront effectués et un remboursement vous sera demandé en cas d'inéligibilité.



Quiconque aurait fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans le formulaire ou des pièces justificatives falsifiées, en vue d'obtenir un paiement ou un avantage quelconque indu, pourra être puni de deux ans d'emprisonnement, et d'une peine d'amende de 30 000 euros (art 441-6 Code Pénal). De plus, cette personne se verra exclue de tous les dispositifs régionaux sur une durée **d'un an et en cas de récidive à 5 ans**, à compter de la date de constatation de l'acte.

ATTENTION : LES DOSSIERS INCOMPLETS ET LES DOSSIERS ENVOYÉS PAR VOIE POSTALE SERONT REJETÉS SANS EXAMEN, SANS POSSIBILITÉ DE RÉGULARISATION ET SANS POSSIBILITÉ DE FORMULER UNE NOUVELLE DEMANDE.

Fiche complémentaire d'informations : DÉROGATIONS AU DISPOSITIF DE BON RESSOURCEMENT ETUDIANT

Il s'agit d'autoriser :

- **une dérogation à la classe de voyage** : lors d'un voyage grand public ou spécifique, la personne dont l'état physique le justifie et son accompagnateur éventuel peuvent bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure. Cette dérogation ne donne pas lieu à des voyages supplémentaires

Le montant de l'aide sera de 800 € pour la 1ère tranche de revenus inférieure ou égale à 65 000 €.

Le montant de l'aide sera de 400 € pour la 2ème tranche de revenus supérieure à 65 000 € et inférieure ou égale à 105 000 €.

Bénéficiaire et nature de l'aide	Observations	Pièces complémentaires à fournir Présenter l'original et fournir une copie
1 – Personne porteuse de handicaps	Lors du voyage la personne dont l'état physique le justifie peut bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure.	– Certificat médical précisant la nécessité de voyager en classe supérieure ou la carte d'invalidité.
2 – Accompagnateur(s) de personne porteuse de handicaps	Lors du voyage g l'accompagnateur peut bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure. <i>L'accompagnateur doit voyager sur le même vol que la personne porteuse de handicaps.</i>	– Fiche accompagnateur (en page 12) renseignée et signée. – Carte d'invalidité ou certificat médical de la personne accompagnée précisant la nécessité de voyager en classe supérieure.
3 – Femme enceinte	Lors du voyage la personne dont l'état physique le justifie peut bénéficier de la dérogation pour un voyage en classe supérieure.	– Certificat médical précisant la nécessité de voyager en classe supérieure.

Je soussigné(e) Mme/M. (*)..... né(e) le :

Nom(s), Prénom(s)

demeurant.....

Adresse complète

certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné :

Mme/M. (*)..... né(e) le :

Nom(s), Prénom(s)

demeurant.....

Adresse complète

(*) Rayer la mention inutile

Fait à, le.....

Signature et date obligatoires

NB : Cette attestation doit être transmise avec la pièce d'identité de l'hébergeur en cours de validité et le justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom de l'hébergeur.



FICHE ACCOMPAGNATEUR

Public accompagné :

- ☐ 1 – Etudiant porteur de handicaps
- ☐ 2 – Apprenti(alternant apprenti) porteur de handicaps

Je soussigné(e).....né(e) le :.....

Nom(s), Prénom(s)

demeurant.....

Adresse complète

certifie accompagner sur le même vol.....né(e)

le :.....

Nom(s), Prénom(s) du public accompagné

qui est éligible au dispositif **Bon Ressourcement Étudiant** Métropole- Réunion

☐ Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués et reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide.

Fait à, le.....

Signature et date obligatoires

5. PROCURATION

LE VOYAGEUR DONNERA IMPÉRATIVEMENT PROCURATION À UNE PERSONNE RÉSIDANT À LA RÉUNION QUI DEVRA :

- DEMANDER L'INSTRUCTION DU BON DE CONTINUITÉ TERRITORIALE DANS UNE ANTENNE DE RÉGION À LA RÉUNION ;
- PRÉSENTER, SIGNER, DATER LE BON ET LE TRANSMETTRE À LA COMPAGNIE AÉRIENNE OU L'AGENCE DE VOYAGE À LA RÉUNION ;
- FINALISER L'ACHAT DU BILLET D'AVION AVEC LA COMPAGNIE AÉRIENNE OU L'AGENCE DE VOYAGE ET LE TRANSMETTRE AU VOYAGEUR.

ATTENTION :

- LA PERSONNE MANDATÉE DOIT ÊTRE FRANÇAISE, MAJEURE ET RÉSIDER IMPÉRATIVEMENT À LA RÉUNION ;
- UNE PERSONNE NE PEUT ÊTRE MANDATÉE QUE POUR UN MAXIMUM DE 4 DEMANDES DE BON AU TOTAL PAR ANNÉE CIVILE ;
- SEULE LA PERSONNE MANDATÉE POURRA SE PRÉSENTER AVEC LE BON À L'AGENCE OU LA COMPAGNIE AÉRIENNE LOCALISÉE À LA RÉUNION POUR ACHETER LE BILLET ;
- MUNISSEZ-VOUS D'UN MOYEN DE PAIEMENT ACCEPTÉ PAR LES AGENCES DE VOYAGES ET COMPAGNIES AÉRIENNES ;
- LES DOSSIERS TRANSMIS PAR VOIE POSTALE OU COURRIEL À LA RÉGION RÉUNION NE SERONT PAS INSTRUITS ;

Je soussigné(e) Mme/M. (*)..... né(e) le :.....
(*) Rayer la mention inutile (Nom de naissance et Prénom du voyageur)

demeurant.....
(Adresse du lieu d'études)

donne procuration pour l'instruction de ma demande au titre de l'aide au voyage aller/retour de la Région Réunion à :

Mme/M. (*)..... né(e) le :.....
(*) Rayer la mention inutile (Nom de naissance et Prénom du mandataire)

résidant.....
(Adresse de La Réunion obligatoire)

à l'effet de réaliser en mon nom et pour mon compte les formalités relatives à la réception du bon de ressourcement étudiant auprès de la région Réunion, en ce compris la signature de la subrogation à l'agence de voyage ou de la compagnie aérienne.

Informations complémentaires du porteur de la procuration (mandataire) :

Numéro de téléphone portable : Numéro de Téléphone fixe :

Courriel :@.....

Numéro de carte nationale d'identité valide:.....

ou de Passeport valide :.....

Pièces concernant le mandataire à fournir obligatoirement :

- Copie de la pièce d'identité du mandataire et son original (carte nationale d'identité française ou passeport français en cours de validité) ;
- Copie de justificatif de domicile à La Réunion de moins de 6 mois au nom du mandataire et son original (facture eau, électricité, téléphone fixe, téléphone portable, contrat de bail de moins d'un mois, quittance de loyer, assurance habitation).

NB : Le justificatif de domicile du mandataire doit être obligatoirement libellé à son nom. Le livret de famille sera demandé dans certains cas.

<u>VOYAGEUR</u>	<u>MANDATAIRE</u>
- Je certifie l'exactitude des informations me concernant ; - Je certifie donner procuration à : Mme/M..... (Nom de naissance et Prénom du mandataire) pour me représenter dans les démarches de demande de bon au titre de l'aide au voyage Aller/Retour Métropole – Réunion.	- Je certifie l'exactitude des informations me concernant ; - J'accepte le mandat de : Mme/M..... (Nom de naissance et Prénom du voyageur) pour le/la représenter dans les démarches de demande de bon au titre de l'aide au voyage Aller/Retour Métropole – Réunion.
<u>Date et signature</u> <u>obligatoire du voyageur ou</u> <u>de son représentant légal</u>	<u>Date et signature</u> <u>obligatoire du mandataire</u>

SITES D'ACCUEIL

**Horaires d'ouverture : Du lundi au Jeudi de 8h00 à 15h00
Le vendredi de 8h00 à 12h00**

Numéro de téléphone spécial continuité : 02 62 67 18 95

**Mail : continuiteterritoriale@cr-reunion.fr
(Ne pas envoyer de dossier de continuité territoriale à cette adresse)**

Site Internet : www.regionreunion.com